



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2017/78

**OBJET : RAPPORT ANNUEL RELATIF A L'OBLIGATION
D'EMPLOI DE TRAVAILLEURS HANDICAPES
INFORMATION**

Envoyé en préfecture le 30/06/2017

Reçu en préfecture le 30/06/2017

Affiché le

SLOW

ID : 2017-0627-2017_78-DE

Nombre de Conseillers Communautaire en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 27

Nombre de Conseillers présents et représentés : 37

Quorum : 23

Date de convocation du Conseil Communautaire : 20 juin 2017

Date d'affichage de la convocation au siège : 20 juin 2017

La séance est ouverte

Le Mardi 27 juin l'année deux mille dix-sept à 18h30 à SAUCATS – Espace Culturel et Sportif « la Ruche »

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Christian TAMARELLE.

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
TAMARELLE Christian (Président)	P		DANNÉ Philippe (Maire)	E	
BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P		DUFRANC Michel (Maire)	E	Mme DUFRANC
BENESSE Jean-Michel (Maire)	P		FATH Bernard	P	
CONSTANT Daniel (Maire)	P		GAZEAU Francis (Maire)	E	Mme BOURROUSSE
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		LEMIRE Jean-André (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	E	Mme DEBACHY	MAYEUX Yves (Maire)	P	
DARBO Benoît (Maire)	P		BOS Fabrice	E	Mme EYL
TALABOT Martine	E		CHENNA Nadine	P	
BARRÈRE Philippe	P		DIAS Philippe	P	
LAGARDE Valérie	P		EYL Muriel	P	
BLANQUE Thierry	P		FOURNIER Catherine	E	M. FATH
CANADA Béatrice	E	M. BLANQUE	LABASTHE Anne-Marie	A	
BALAYE Philippe	A		PASETTI Nicolas	A	
BOUROUSSE Michèle	P		MOUCLIER Jean-François	P	
GACHET Christian	P		JOLIVET Nadine	P	
ROUSSELOT Nathalie	E	M. GACHET	BROSSIER Jean-Marie	E	M. TAMARELLE
DURAND Félicie	P		BENCTEUX Laure	E	M. CHEVALIER
LARRUE Dominique	P		CHEVALIER Bernard	P	
BETES Françoise	P		PELISSIER Bernadette	A	
DE MONTESQUIEU Alexandre	P		BORDELAIS Jean-François	E	Mme BURTIN DAUZAN
MARTINEZ Corinne	P		DEBACHY Maryse	P	
OHRENSSTEIN- DUFRANC Sylvie	P		KESLER Jean	A	
AULANIER Benoist	A				

Sur proposition de Monsieur le Président, Madame BETES est élue secrétaire de séance
Les procès-verbaux du 22 Mars 2017 et 11 Avril 2017 sont adoptés

* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2017/78

OBJET : RAPPORT ANNUEL RELATIF A L'OBLIGATION D'EMPLOI DE TRAVAILLEURS HANDICAPES INFORMATION

Envoyé en préfecture le 30/06/2017

Reçu en préfecture le 30/06/2017

Affiché le

ID: 2017-0627-2017_0627-2017_78-DE

SLOW

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Vu la consultation préalable du comité d'hygiène de sécurité et des conditions de travail lors de sa séance du 8 juin 2017,

Considérant l'avis favorable du bureau,

EXPOSÉ :

La loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a institué également depuis le 1^{er} janvier 2006 un fonds pour favoriser l'insertion dans la fonction publique.

Ce fonds est alimenté par une contribution des employeurs publics qui n'atteignent pas le taux d'emploi fixé.

L'article 33 de la loi précitée prévoit en outre qu'un rapport annuel sur l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés est présenté aux membres du Comité d'hygiène de sécurité et des conditions de travail.

C'est ainsi que la situation de la Communauté de Communes de Montesquieu pour l'année 2016 présentée au Comité du 8 juin 2017 a fait l'objet, conformément à la loi, d'une déclaration à la Caisse des Dépôts et Consignations, qui assure la gestion administrative du Fonds d'Insertion des Personnes Handicapées de la Fonction Publique (FIPHFP).

A titre d'exemple, le FIPHFP a financé des mesures en vue de faciliter l'insertion professionnelle d'un montant de 4710,49 euros soit :

- Aménagement de poste de travail pour deux agents du siège : 691,45 + 4019,04 euros,

La déclaration 2017 pour l'année 2016 s'établit comme suit :

Effectif total rémunéré déclaré au 01 ^{er} janvier 2016 :	148	
Nombre légal de bénéficiaires de l'obligation d'emploi :		8
Effectif total déclaré des bénéficiaires de l'obligation d'emploi :	10	
Taux d'emploi légal :	7,13 %	
Montant des dépenses réalisées auprès d'entreprises adaptées :	0	
Contribution au FIPHFP à régler en 2016 :	0	



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2017/78

**OBJET : RAPPORT ANNUEL RELATIF A L'OBLIGATION
D'EMPLOI DE TRAVAILLEURS HANDICAPES
INFORMATION**

Envoyé en préfecture le 30/06/2017
Reçu en préfecture le 30/06/2017
Affiché le 
ID: 2017-0627-2017_78-DE

La répartition des bénéficiaires est la suivante :

	Hommes	Femmes
Catégorie A	0	1
Catégorie B	0	1
Catégorie C	2	6
Total	2	8

Catégories de bénéficiaires	Nombre
Agents recrutés comme travailleurs handicapés	5
Fonctionnaires titulaires d'une ATI	1
Accidents du travail titulaire d'une rente pour incapacité permanente d'au moins 10 %	2
Agents reclassés ou assimilés	2
Total	10



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2017/78

**OBJET : RAPPORT ANNUEL RELATIF A L'OBLIGATION
D'EMPLOI DE TRAVAILLEURS HANDICAPES
INFORMATION**

Envoyé en préfecture le 30/06/2017
Reçu en préfecture le 30/06/2017
Affiché le
ID: 2017-0627-2017_78-DE

SLOW

Après avoir été soumis à l'avis du Comité et conformément à l'article 35 bis de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, ce rapport est présenté au Conseil communautaire.

Le Conseil de Communauté prend connaissance de ce rapport.

Fait à Martillac, le 27 juin 2017

Le Président de la CCM
Christian TAMARELLE

Document signé électroniquement